à son Règlement, elle siégera vendredi et j'espère que les honorables sénateurs seront disposés à en faire autant, si nous n'avons plus d'autres travaux à faire aujourd'hui.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat reprend sa séance à 5h. 35.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Autorisation ayant été donnée de revenir à la présentation des pétitions.

L'honorable John J. Connolly dépose sur le Bureau les documents suivants:

Rapport de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 19 de la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, chapitre 10, Statuts du Canada, 1962-1963. (Texte anglais.)

Rapport de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre 120, S.R.C., 1952. (Texte anglais.)

Rapport de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, Chapitre 116, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais.)

Rapport de l'Atomic Energy of Canada Limited, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Texte anglais.)

Rapport sur l'activité de l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 20 de la Loi sur le développement et les prêts municipaux, chapitre 13, Statuts du Canada, 1963. (Textes français et anglais.)

Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les prêts commerciaux et professionels aux anciens combattants, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 13 de ladite loi, chapitre 278, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais.)

Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 12(2) de ladite loi, chapitre 46, Statuts du Canada, 1965. (Textes français et anglais.)

Rapport de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Texte anglais.)

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et les travaux s'y rattachant pour l'année financière close le 31 mars 1964, en conformité de l'article 12 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, chapitre 214, S.R.C., 1952. (Texte anglais.)

État concernant la situation et les transactions du Compte de pension de retraite des forces canadiennes au 31 mars 1965, et état concernant les annuités, les allocations annuelles, les allocations de cessation en espèces et les remboursements de contributions, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 26 de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre 21, Statuts du Canada, 1959. (Textes français et anglais.)

État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 11(4) de la Loi sur la défense nationale, chapitre 184, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais.)

Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 21(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre 11, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais.)

Exemplaires des textes authentiques (en français et en anglais) d'une convention et de recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-huitième session, tenue à Genève en juillet 1964, et exemplaire d'une lettre du sous-procureur général du Canada exposant la juridiction législative à l'égard de ces instruments internationaux, savoir:

Convention et recommandation n° 120 concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux;

Convention et recommandation n° 121 concernant les prestations en cas d'accidents du travail;

Convention et recommandation nº 122 concernant la politique de l'emploi.